



ORDRE DU JOUR :

- I- Rapport d'étape du diagnostic pour le schéma des activités de pleine nature du Pays Cœur d'Hérault & premières orientations.
- II- Préparation du prochain comité de pilotage.

Comité technique :

Structure	Nom, Prénom	Présent	Excusé
Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault	M. Joseph BROUSSET		X
	Mme Laure BENE (Grand site de Saint-Guilhem-le-désert)		X
	M. Thibault BARRAL	X	
Communauté de communes du Clermontois	M. Yves ZAMBRANO		X
	Mme Magali BOUCHEZ		X
	Mme Lysiane ESTRADA		X
Communauté de communes du Lodévois-Larzac	M. Matthieu GUILLOT	X	
	Mme Valérie STOPIN		X
Syndicat Mixte du Salagou	Mme Clotilde DELFORGE, représentée par Elsa Bonnafous	X	
Office de Tourisme du Lodévois	M. Michel Combes	X	
Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault	Mme Christelle DAMOTTE		X
Office de Tourisme de Paulhan	M. Claude GIL	X	
Office de Tourisme de Clermont l'Hérault	M. René LUCHAIRE		X
CDT	M. Gilles DELERUE	X	
Conseil Général, SASN	M. Christian ROCHE	X	
Passe Muraille	M. Pierre Toussaint	X	
Hérault Sport	M. Yves MARTINEZ	X	
	Mme Catherine BARBAZA, représentée par Philippe Hugues	X	
Pays Cœur d'Hérault	Mme Hélène CADEAU	X	
Pays Cœur d'Hérault	M. Florent PAILLERY	X	



1- Rapport d'étape du diagnostic pour le schéma des activités de pleine nature du Pays Cœur d'Hérault & premières orientations. - Relevé de discussions-

OBJECTIFS DU SCHEMA

- Capitaliser les projets en cours et actions existantes.
- Définir un référentiel commun des besoins du Pays pour l'action locale des collectivités d'ici à 2013.
- Identifier les priorités à l'échelle du Pays : quelles stratégies pour développer des actions qui susciteront des retombées économiques ?

DIAGNOSTIC ET CONTENU DU SCHEMA, PAR ACTIVITE

1) La randonnée pédestre :

Rappels :

- Premier domaine d'intervention des communautés de communes.
- Effet d'appel important de la randonnée pédestre auprès de la clientèle touristique

Éléments à intégrer au diagnostic :

- Intégrer dans l'inventaire les itinéraires pédestres non pris en charge par les collectivités et non labellisés par la FFRP (Sentiers d'Emilie par exemple).
- Bien distinguer les différents itinéraires labellisés sur le territoire et préciser ce à quoi ils correspondent en termes techniques & juridiques, de signalisation & d'entretien (quels acteurs en ont la charge ?).
- Nécessité de clarifier le type d'itinéraires que l'on veut prendre en compte et promouvoir dans le schéma, en termes de qualité & de sécurité juridique ; Cela implique de préciser le cadre réglementaire auquel on se réfère (Fédération de Randonnée Pédestre ; schémas départementaux).



Echanges sur orientations à suivre en termes de communication et d'édition:

➤ Les randofiches :

- Confirmation du côté pratique de ces supports et de leur bonne diffusion dans le Pays.
- Nécessité de leur diffusion au-delà du Cœur d'Hérault (OT des territoires voisins, enseignes commerciales ciblées).
- Réflexion déjà engagée (CCLL & CCVH) sur la façon de les proposer dans des enseignes commerciales sur Montpellier : quel type de support ? support commun ? à l'unité, en paquet ? quelle rentabilité pour les enseignes ? discussion et négociation nécessaires avec ces dernières.
- Réflexion sur les possibilités de les commander en ligne (service déjà mis en place sur le site internet de la CCLL) voire de les imprimer à la demande dans les OT.

➤ Edition commune :

- Dans cette optique, nécessité de structurer l'offre, de définir des critères de qualité pour les itinéraires à promouvoir : vendre un parcours et des informations de qualité.
- Réflexion sur les informations à faire figurer dans un topo de Pays : type d'itinéraires (GR & PR), éléments des patrimoines naturel et culturel, hébergeurs, autres informations touristiques (cf topo du TLM) ?
- Réédition du topo du Tour du Larzac Méridional en 2010 : opportunité d'y associer un topo du Cœur d'Hérault ?

➤ Quelle place donner aux autres topos existants ?

Synthèse des débats pour un positionnement à l'échelle du Pays

➤ Définition d'une politique éditoriale du Pays sur les APN :

- Rando-fiches (payantes) proposées par les CC, à diffuser dans des OT hors Pays et des enseignes commerciales.
- Dans un premier temps, cartographie à l'échelle du Pays (gratuite & disponible en ligne), avec les itinéraires PR & GR.



- Une fois l'offre structurée et étoffée, édition d'un topo-guide Cœur d'Hérault d'ici 3 ans, indiquant les PR inscrits au schéma départemental & les GR et intégrant des éléments patrimoniaux.
- Objectif du topo-guide de Pays : outil de découverte du territoire
- Favoriser et promouvoir des itinéraires de randonnée avec un contenu patrimonial ayant du sens afin de correspondre aux attentes du public actuel.

2) Le VTT :

Éléments à intégrer au diagnostic/précisions :

- Nécessité d'intégrer le cahier des charges fédéral pour la création de sentiers VTT à promouvoir, dans le schéma, afin de bénéficier de l'expertise de la fédération le cas échéant.
- Rappel des principales caractéristiques d'un site VTT-FFC :
 - sentiers en boucles balisés et entretenus avec 4 niveaux de difficulté
 - 1 club « support » avec une activité d'école de VTT, organisateur d'événements.
 - Une carte panoramique des itinéraires ; une promotion nationale dans le cadre du catalogue des sites VTT-FFC.
 - Un point d'accueil & d'info.
- Choix de la labellisation FFC pour le site de la CCVH du fait de l'impact fort en termes de communication (cf ci-dessus, parution dans presse spécialisée)
- A terme, idée de relier les sites VTT entre eux : Salagou, Vallée de l'Hérault, Réseau Vert & Bessilles
- Idée de proposer aux prestataires une formation pour des sorties accompagnées et commentées

Conditions de développement d'itinéraires VTT :

- Mise en exergue de la complexité juridique et technique pour la mise en place d'itinéraires VTT labellisés FFC, et particulièrement pour la mise en place d'un site.
- Moyens limités d'intervention du Comité Départemental de Cyclisme (concerné par le vélo sur route également) par manque de personnel.



Edition :

- Pour le site VTT de la CCVH en cours d'élaboration :
 - dans un premier temps, édition d'une carte globale (« panoramique », comme au Salagou) gratuite.
 - ensuite, édition fiches-rando (« wippettes ») payantes avec éléments patrimoniaux et paysagers.

Synthèse des débats pour un positionnement à l'échelle du Pays

- A terme, avec l'existence de deux sites VTT-FFC en Cœur d'Hérault (Salagou & Vallée de l'Hérault), idée d'une extension, avec un site à l'échelle du Pays ?
- Pertinence d'un positionnement sur un public touristique familial qui part en vacances avec les VTT, et nécessitant ainsi une offre minimale permettant de canaliser les pratiquants sur les espaces & itinéraires dédiés au VTT.
- A l'échelle du Pays, perspective d'une édition avec une sélection des circuits pour un public familial.

3) Le cyclotourisme :

- Pas d'itinéraires officiels existants.
- Demande potentielle identifiée pour des boucles de trois types : « familial », « découverte », « sportif ».
- Projet du Département de mettre en place des boucles de « cyclo-découverte » (du patrimoine, des paysages) dont 2 à 3 pour le Cœur d'Hérault, en partenariat avec les intercommunalités du Cœur d'Hérault.
- Circuits potentiels à identifier.

4) Randonnée équestre :

Eléments de diagnostic :

- Evocation du statut du CODETEREL (chargé des activités de randonnée et de tourisme équestres), en tant que récente branche de la Fédération d'Equitation, et des difficultés de communication entre le pôle tourisme équestre et les autres branches de la FFE et auprès des licenciés.



- Activité en plein essor, en termes de licenciés comme de centres équestres, notamment dans le périurbain montpellierain, concernant les activités équestres in situ.
- Dans le Cœur d'hérault, pas de visibilité sur l'activité des centres équestres entre pratiques in situ & randonnée (encadrée ou non).
- Caractéristique des centres équestres : avant tout entreprises commerciales à la recherche de seuils de rentabilité et sans vision à long terme & de territoire.
- Mise en évidence de la difficulté de communiquer sur le tourisme équestre au niveau du Pays, au vu des infrastructures actuelles.
- Pas de positionnement sur le tourisme équestre au niveau du Département mais possibilités, au coup par coup, de soutien à l'ouverture de gîtes équestres.

Synthèse des débats pour un positionnement à l'échelle du Pays

- A l'échelle du Pays, possibilité de valoriser les centres équestres en distinguant les activités de balades et les activités de loisirs équestres in situ.
- Envisager seulement un soutien à l'hébergement équipé pour des randonneurs équestres, dans un premier temps.

4) Escalade & activités voisines (rando verticale, rando vertige, via ferrata,..)

Eléments de diagnostic :

- Sensibilité environnementale importante pour l'escalade, concernant les espèces d'oiseaux protégées notamment (nidification sur les parois).
- Critères environnementaux essentiels dans le conventionnement de sites d'escalade: en cas de projet, nécessité d'un portage par le Comité Départemental de Montagne & d'Escalade.
- Beaucoup d'offres en escalade dans l'Hérault : le développement en Cœur d'Hérault, d'un point de vue départemental, n'est pas prioritaire.
- Risques pour le développement de certains sites dont un surcroît de fréquentation peut accentuer la sensibilité environnementale.



- Concernant l'absence de via ferrata : quelques offres sur le département et fort engouement mais problème de responsabilité et d'absence de cadre juridique (pas de rattachement à une fédération pour l'instant) ; manque de porteurs de projet.

Synthèse des débats pour un positionnement à l'échelle du Pays

- Concentrer efforts sur sites en situation de blocage et soutenir les démarches de normalisation.
- Partir du local et de l'existant : identifier les utilisateurs, les besoins.

5) Course d'orientation

- Activité destinée à un public sportif ou scolaire (existence de cartes à proximité des collèges dans le département).
- Présence d'un site de réputation européenne (Le Caylar-les Rives) qui mériterait une meilleure mise en valeur, comme la création d'un parcours permanent (avec difficultés concernant les droits de passage dans une pratique où le sportif est libre d'emprunter le chemin qui lui semble le plus rapide).
- Nécessité de recontacter la fédération pour repreciser les potentiels et perspectives (notamment les projets d'équipement des bases départementales) et voir les possibilités de pratique à VTT.

L'EVENTEMENTIEL

- Rappel des conditions d'arrêt de la compétition VTT au Salagou : problème des déchets laissés par les participants et des impacts sur le site ayant entraîné des conflits ; compétition co-organisée par une agence de communication qui s'est retirée du fait de la baisse de la rentabilité de la manifestation.
- Rappel de la nécessité d'une coordination du calendrier des manifestations afin d'éviter les chevauchements : rôle de relais à assurer par le Pays.
- Travail d'Hérault Sport sur le concept de « manifestation sportive durable », avec l'idée d'une charte respectant certains critères.



REMARQUES GENERALES

- L'idée d'une charte pour des usages raisonnés de l'espace naturel peut s'inspirer de la méthodologie employée par la Commission Départementale des Espaces, Sites & Itinéraires (CDESI) installée à la fin de l'année par le Département, pour l'inscription des sites au futur PDESI (Plan Départemental..).
- Tous les sites n'ont pas vocation à être inscrits aux schémas départementaux (budget départemental limité pour le soutien aux projets) ; nécessité de déterminer quelle place et quelle gestion accorder aux sites non-inscrits aux schémas départementaux voire non labellisés.
- Nécessité d'identifier les compétences des communautés de communes et leurs possibilités d'intervention.
- Le schéma doit identifier tous les outils à disposition et cadres de référence à utiliser (cahiers des charges fédéraux, schémas, labels) et quelles sont les possibilités de financements.

II- Préparation du prochain comité de pilotage

Afin d'optimiser les temps de rencontre des partenaires, il est décidé de présenter les conclusions des débats de ce jour lors de la prochaine commission tourisme qui se tiendra le jeudi 19 juin 2008, auquel participera le comité de pilotage des activités de pleine nature.